

International

DE SÉVILLE À PARIS : FINANCER DES FUTURS FÉMINISTES !

Lucie Daniel, Clara Dereudre

26/06/2025

Alors que l'égalité de genre recule sous les assauts conservateurs et les coupes budgétaires, les États-Unis ont annoncé qu'ils ne participeraient pas à la conférence internationale sur le financement du développement à Séville. Dans ce contexte préoccupant, Lucie Daniel, responsable plaidoyer et études, et Clara Dereudre, chargée de plaidoyer à Equipop, soulignent l'impératif pour des États comme la France de traduire leurs engagements en faveur d'une politique étrangère féministe en mesures concrètes et financées pour défendre les droits des femmes et les organisations de la société civile féministe.

Lire en anglais

Du 30 juin au 3 juillet 2025 se tiendra à Séville la quatrième conférence internationale sur le financement du développement (*International Conference on Financing for Development* – FfD4). Cet événement, qui rassemblera des acteurs et actrices étatiques, philanthropiques et des organisations de la société civile du monde entier sera déterminant pour l'avenir de la solidarité internationale. Il a lieu dans un contexte global de coupes budgétaires sans précédent de l'aide publique au développement (APD), mais aussi d'attaques systématiques envers les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+.

À cinq ans de l'expiration de l'Agenda 2030 pour le développement durable, la réalisation des 17 objectifs, dont l'égalité de genre, est loin d'être atteinte¹. La conférence FfD4 est un moment clé pour que les États inversent la tendance ou, à tout le moins, prennent des engagements forts pour réduire le fossé qui sépare la communauté internationale des **objectifs de développement durable** (ODD). Ce qui est en jeu aujourd'hui, ce sont les droits des femmes, mais aussi tous les autres piliers de nos démocraties, ainsi que notre système multilatéral et de coopération internationale. Dans ce contexte, le silence, le recul ou la baisse d'ambition d'États porteurs de politiques étrangères féministes ne sont pas des options. La France, qui vient de publier un cadre ambitieux pour sa diplomatie féministe², doit jouer un rôle de cheffe de file pour défendre l'égalité de genre et les droits des femmes dans les espaces multilatéraux face aux attaques conservatrices.

La solidarité internationale dans un moment de bascule

La conférence FfD4 aura lieu dans un climat global particulièrement hostile au financement de la solidarité internationale, qui reflète l'agenda conservateur des mouvements anti-droits. Depuis son investiture en janvier 2025, Donald Trump n'a cessé de mettre à mal l'égalité de genre, et plus largement la démocratie et le multilatéralisme. Dans les instances multilatérales, les États-Unis portent désormais une voix extrêmement conservatrice et réactionnaire aux côtés d'États comme l'Argentine de Javier Milei, allant jusqu'à rejeter l'Agenda 2030 et les ODD³.

S'agissant du financement du développement, le démantèlement d'USAID, l'agence des États-Unis pour le développement international, et les coupes budgétaires ont des conséquences graves sur les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, mais également sur la lutte contre le VIH, le climat, l'éducation supérieure et la recherche. Dans un rapport publié en avril 2025⁴, l'organisation féministe suédoise RFSU⁵ précise que les États-Unis étaient jusqu'ici le premier contributeur de nombreuses agences onusiennes comme l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) ou encore le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), qui permet de faire avancer les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR) des femmes et des filles partout dans le monde. Le rapport explique également que plus de 70% des fonds mondiaux dédiés à la lutte contre le VIH venaient des États-Unis. Sans ces financements, ce sont environ 1 650 000 personnes qui risquent de mourir du sida en 2025⁶. La suppression de tous les programmes de diversité, inclusion et équité (DEI) dans les agences gouvernementales a conduit à l'arrêt de programmes de recherche scientifique sur les questions de santé et climat, notamment, ainsi qu'en sciences humaines et sociales, sur les questions liées au genre. Se priver de ces recherches aura des conséquences graves sur la santé et les droits des femmes, des personnes LGBTQIA+ et des minorités ethniques.

Cette tendance à la baisse des financements pour le développement se retrouve également, dans une certaine mesure, en Europe. Les institutions européennes ainsi que de nombreux États membres, comme les Pays-Bas, la Belgique, la Finlande, la Suède et la France, ont également largement coupé leur budget d'aide publique au développement⁷. En février 2025, Coordination Sud⁸ estimait par exemple que le financement des organisations de la société civile des Pays-Bas engagées dans la solidarité internationale allait passer de 1,4 milliard d'euros à 390-565 millions d'euros à partir de 2026. L'Allemagne annonçait quant à elle des coupes dans le budget de l'APD à hauteur de 2,1 milliards d'euros pour l'année 2025. Du côté du Royaume-Uni, le Premier ministre Keir Starmer annonçait une réduction du budget de l'APD à 0,3% du revenu national brut à partir de 2027 (contre 0,5%).

Ces coupes ne peuvent pas être observées indépendamment de la montée des conservatismes et

de l'extrême droite sur tout le continent. Les équilibres politiques sont de plus en plus fragiles, et de nombreux gouvernements sont issus de coalitions entre la droite et l'extrême droite. L'austérité budgétaire en Europe vient s'ajouter aux attaques de l'extrême droite contre les droits des femmes et les associations féministes. Alors que le budget des armées et les discours de remilitarisation de l'Union européenne et de ses États membres montent, l'aide publique au développement et la solidarité internationale sont dépriorisées.

La France ne fait pas exception. Le budget adopté pour l'année 2025 a coupé les financements de l'aide publique au développement de 37%⁹, soit la plus forte coupe dans le budget de l'État, proportionnellement parlant. Cela a été fait dans une grande indifférence, avec des raisonnements raccourcis et simplificateurs, non sans pression de la droite et de l'extrême droite. Cette décision contrevient à plusieurs engagements du gouvernement¹⁰. L'égalité de genre n'échappe pas à ces coupes, avec notamment la baisse du budget alloué au Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) et la baisse des contributions françaises à l'agence onusienne UNFPA, référente sur les droits et santé sexuels et reproductifs et mentionnée de nombreuses fois dans la stratégie internationale de la France sur le sujet¹¹. En 2021, la France s'était engagée à un financement pluriannuel d'UNFPA jusqu'en 2025. Mais à l'heure où ces lignes sont écrites, le décaissement pour 2025 a été purement et simplement annulé.

Ces baisses budgétaires contredisent des engagements pris par la France en 2021 à travers la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, dite LOP-DSLIM¹², qui prévoyait que 20% des volumes annuels d'engagements de l'aide publique au développement bilatéral programmable française aient l'égalité entre les femmes et les hommes pour objectif principal d'ici 2025. Selon les chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), cette proportion était à moins de 6% en 2022-2023¹³. Enfin, ces coupes contredisent aussi en partie les intentions exposées dans la nouvelle stratégie internationale pour une diplomatie féministe de la France, tout juste publiée en mars 2025¹⁴ (voir plus bas).

Au niveau national aussi, les associations féministes sont durement touchées. Le Planning familial subit de fortes baisses de subventions : dans la Drôme, par exemple, sept centres de santé sexuelle sur douze ont été fermés par le conseil départemental en 2025, avec une baisse de 20% des subventions pour l'association¹⁵. Ces coupes mettent à mal les droits et la santé des femmes, alors que les droits et la santé sexuels et reproductifs sont une des grandes priorités thématiques de la diplomatie féministe française.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Face à ce *backlash*, l'heure de vérité pour les politiques étrangères féministes

Partout dans le monde, les mouvements féministes sont en première ligne pour contrer le *backlash* organisé par les mouvements anti-droits, provoquer les changements sociétaux nécessaires pour atteindre l'égalité de genre et mettre fin aux violences sexistes et sexuelles. À titre d'exemple, il y a quelques années, les féministes chiliennes ont été des actrices phares de la « révolte d'octobre 2019 » autour de la nouvelle Constitution. En 2020, les mobilisations féministes pour le droit à l'avortement en Pologne ont ouvert la porte à d'autres revendications pour les droits des personnes LGBTQIA+, l'État de droit et l'indépendance de la justice¹⁶. En 2022, les mobilisations de femmes en soutien à Mahsa Amini en Iran ont donné lieu à l'une des plus importantes vagues de contestation qu'ait connues la République islamique.

Malgré leur rôle essentiel dans le combat pour les droits humains et la démocratie, les mouvements féministes sont largement sous-financés. Même lorsque l'on tient compte des financements alloués à l'égalité de genre, la part qui revient réellement aux associations féministes est infime. L'organisation féministe AWID estime ainsi que seulement 0,4% de l'aide dédiée à l'égalité de genre arrive dans les mains des organisations féministes¹⁷.

Il est indispensable que les pouvoirs publics soutiennent les luttes de ces organisations et activistes féministes, politiquement et financièrement, au niveau national et international. C'est un des objectifs des politiques étrangères féministes (PEF), un concept qui a émergé en 2014 sous l'impulsion de l'ancienne ministre suédoise des Affaires étrangères, Margot Wallström. À l'époque, la Suède propose une définition sur la base des « trois R » en anglais¹⁸ : « droits » (*rights*), en revendiquant une approche basée sur les droits humains ; « représentation », en veillant à la juste représentation des femmes dans les processus décisionnaires, et « ressources », en veillant à allouer des financements significatifs aux associations féministes.

La France suit les pas de la Suède en 2019, en affichant la volonté d'adopter à son tour une

diplomatie féministe. En 2025, elle lance officiellement sa première stratégie internationale pour une diplomatie féministe, dans laquelle elle définit son positionnement de cette manière : la France fait des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre « une priorité dans chaque domaine de son action européenne et internationale, comme la paix et la sécurité, le climat et l'environnement, le développement, la gouvernance démocratique, les droits de l'homme, l'action humanitaire, les enjeux économiques, financiers et commerciaux, le numérique, la culture, l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire. Toutes les modalités de l'action diplomatique, bilatérale et multilatérale, ainsi que l'activité consulaire, sont concernées¹⁹ ». Aujourd'hui, une quinzaine de gouvernements ont adopté ou sont en voie d'adopter une politique étrangère féministe – parmi eux le Mexique, le Chili, le Canada, l'Espagne, le Luxembourg, l'Écosse, la Mongolie... D'autres font le chemin inverse. La Suède, pourtant pionnière en la matière, a ainsi abandonné sa politique étrangère féministe dès l'arrivée au pouvoir d'une coalition de droite soutenue par l'extrême droite.

Pour que les politiques étrangères féministes soient incarnées et efficaces, elles doivent être accompagnées de financements significatifs. Le cadre posé par la Stratégie internationale pour une diplomatie féministe de la France est solide et ambitieux. Mais pour la mettre en œuvre, la France doit reprendre une trajectoire de financement du développement positive et soutenir les organisations féministes, qui contribuent à faire avancer l'égalité de genre et plus encore la démocratie.

Rehausser l'ambition française et internationale

Dans ce contexte critique, la quatrième conférence internationale sur le financement du développement (FfD4), qui se tient à Séville du 30 juin au 3 juillet 2025, représente un moment crucial. Cette conférence survient dix ans après le Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA)²⁰ et trente ans après l'anniversaire de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Pékin²¹. Le FfD4 constitue une opportunité déterminante pour assurer une architecture financière mondiale pour les actrices et mouvements féministes. La publication récente de la stratégie de la France pour une diplomatie féministe entend rehausser l'ambition française en matière d'égalité de genre. Il est également indispensable qu'elle contribue à pousser la communauté internationale à en faire de même sur ces questions.

Le processus préparatoire à la FfD4 l'a clairement démontré : les enjeux liés à la solidarité internationale, à l'égalité de genre, aux droits humains et à la lutte contre les inégalités en général constituent des lignes de fracture au niveau géopolitique. Aucun espace multilatéral n'est aujourd'hui à l'abri de reculs, qu'il s'agisse du retrait des États-Unis dans le processus FfD4 ou d'une

démarche proactive d'États conservateurs pour saper les conventions internationales, comme à la Commission sur le statut des femmes des Nations unies ou à l'Assemblée mondiale de la santé.

Face à ces attaques, une mobilisation audacieuse et internationale est nécessaire. Les États qui se battent pour l'égalité de genre doivent affirmer publiquement leurs positions, utiliser toute leur influence diplomatique et refuser tout compromis au sujet de l'égalité de genre. C'est aussi le moment pour les États encore silencieux sur ces sujets de se positionner clairement.

La conférence de Séville est un moment d'autant plus charnière qu'elle intervient à quelques mois de plusieurs échéances internationales qui détermineront le niveau d'ambition des États en matière de santé mondiale, d'égalité de genre et de politiques féministes pour les années à venir. En septembre 2025, l'ONU tiendra sa 80^e Assemblée générale. Le mois d'octobre marquera les vingt-cinq ans de la résolution « Femmes, paix, sécurité²² », avec l'enjeu de donner une nouvelle impulsion et une meilleure visibilité à la mise en œuvre de cet agenda, tant sur le plan international que national. Fin octobre prochain, la France accueillera la quatrième conférence ministérielle sur les politiques étrangères féministes, après l'Allemagne, les Pays-Bas et le Mexique. Les conférences précédentes ont sans doute adopté une approche un peu passive, trop tournée vers le partage d'informations et pas assez vers l'action. En 2025, il faut tonifier les alliances étatiques pour contrer le *backlash* au niveau international.

Le dernier trimestre 2025 verra également se tenir la conférence de reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Une conférence décisive alors que les États-Unis représentaient plus de 70% des financements internationaux de lutte contre le VIH/sida²³, que les menaces de reprise épidémique n'ont jamais été aussi fortes²⁴, et que la prise en compte des droits et de la santé des femmes, déjà très faible dans les programmes et politiques nationales et internationales, recule encore sous la pression, entre autres, de l'administration Trump.

Enfin, la France présidera le G7 à partir de 2026, au moment où les États-Unis prendront la présidence du G20 et un an avant qu'ils ne prennent à leur tour celle du G7. Les négociations, déjà âpres en 2019, sont particulièrement difficiles à anticiper pour 2026. Mais il est certain que les enjeux liés au genre figurent parmi ceux autour desquels la bataille diplomatique, si elle a lieu, sera la plus complexe.

Ne pas reculer et reconstruire une architecture financière

favorable à l'égalité de genre

Ce contexte doit amener les États membres des Nations unies et l'ensemble des parties prenantes à la conférence de Séville à adopter deux positionnements résolus : ne pas reculer sur l'égalité de genre, et reconstruire une architecture financière qui favorise l'atteinte de l'égalité de genre dans des délais acceptables.

En premier lieu, ne pas reculer, cela veut dire que **les États qui défendent habituellement l'égalité de genre doivent affirmer leur position avec détermination, user de tout leur poids diplomatique, et refuser de sacrifier l'égalité de genre comme un élément de marchandage dans les négociations**. Les États qui ne se sont pas mobilisés sur le sujet ces dernières années doivent prendre conscience de la gravité du moment et s'engager ouvertement. Le silence et l'inaction ne sont plus une option. Quant aux États qui dirigent eux-mêmes les attaques contre l'égalité de genre, les organisations féministes de la société civile les appellent fermement à cesser leurs actions formelles ou informelles, explicites ou dissimulées, et leur rappellent l'obligation de se conformer aux principes énoncés dans le préambule de la Charte des Nations unies.

Deuxièmement, il s'agit d'œuvrer collectivement à combler l'immense déficit de financement qui continue d'enfermer les femmes, les filles et les personnes LGBTQIA+ dans des situations de vulnérabilité. ONU Femmes estimait déjà en 2023 qu'au rythme actuel, il faudrait près de trois cent ans pour atteindre l'égalité de genre²⁵. Toutes les parties prenantes doivent concourir à cet effort, et ce, immédiatement : États, organisations et banques multilatérales, fondations privées, etc. En ligne avec le « cadre commun de demandes²⁶ » consolidé début 2025 par une variété d'organisations et de fonds féministes, il est crucial **d'intégrer un prisme de genre dans toutes les dimensions du financement du développement, notamment en instaurant des mesures de budgétisation sensibles au genre**. Il est indispensable, d'ici cinq ans, de **consacrer un minimum de 20% de l'aide bilatérale allouable mondiale à des initiatives dont l'objectif principal est l'égalité de genre, dont 10% doivent aller directement aux organisations, réseaux et fonds de défense des droits des femmes et des filles dans toute leur diversité**.

Les organisations multilatérales – y compris les institutions financières internationales et les entités des Nations unies – doivent fixer des objectifs ambitieux et rendre compte des progrès réalisés en matière de financement pour l'égalité de genre, notamment en ce qui concerne les financements qui affichent l'égalité de genre comme objectif principal. Cela doit aussi s'appliquer aux financements à destination des organisations féministes, réseaux et fonds de défense des droits des femmes.

Les fondations privées et philanthropiques doivent collaborer avec d'autres bailleurs afin d'atteindre le montant de 1,5 milliard de dollars d'investissements annuels dans les organisations, réseaux et fonds de défense des droits des femmes et les mouvements

féministes, comme le préconisent Shake the Table et le Bridgespan Group²⁷. Dans un contexte de baisse généralisée des fonds publics, ces fondations sont particulièrement attendues et doivent prendre leur part dans le financement des mouvements féministes, en étant à l'écoute des besoins et priorités de ces dernières.

Les gouvernements qui mettent en œuvre des politiques d'aide publique au développement doivent augmenter les financements dédiés aux organisations féministes ou, *a minima*,

augmenter la proportion des financements actuels qui vont à ces organisations. Ils doivent aussi renforcer la qualité de leurs mécanismes de financement, notamment en les rendant plus flexibles, pluriannuels, en favorisant les appels à projets non fléchés ou thématiques, et en veillant à la protection et au bien-être des activistes.

Les États qui, comme la France, ont adopté des politiques étrangères féministes ont bien entendu un rôle particulier à jouer. La France doit renforcer ses financements pour les associations féministes, au niveau national et à travers sa politique de solidarité internationale. Pour tenir ses engagements et pour rehausser le niveau d'ambition internationale, la France devrait renforcer ses financements pour les associations féministes, au niveau national et à travers sa politique de solidarité internationale.

Dans le premier cas, il s'agit de mettre un terme aux coupes budgétaires dans le secteur associatif sur le territoire français. Les réseaux associatifs féministes, comme le Planning familial et la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF), doivent être soutenus sans faille. Dans le second cas, il s'agit de préserver et de renforcer le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) lancé en 2021 et géré par l'Agence française de développement (AFD). Ce dispositif a jusqu'à présent touché plus de 1400 associations formelles ou informelles dans 75 pays²⁸. Le FSOF a récemment fait l'objet de réductions budgétaires, dans un contexte de baisse de l'APD mondiale. Les organisations de la société civile française militent pour, au moins, le rétablir à son niveau initial à moyen terme. Aux côtés de leurs partenaires de la société civile internationale et des pouvoirs publics français, elles s'emploient à rendre son fonctionnement encore plus juste et efficace, autour de questions clés comme la flexibilité, la localisation de l'aide et les approches décoloniales.

Le FSOF est un exemple parmi d'autres. Ce type de mécanismes dédiés aux organisations féministes doit être renforcé, et répliqué à plus grande échelle. L'Union européenne, notamment,

pourrait s'en inspirer. Dans le cadre des discussions autour du futur cadre financier pluriannuel et du renouvellement du *Gender Action Plan*, l'UE pourrait jouer un rôle clé au niveau international, d'autant que le continent européen est l'un des premiers contributeurs de l'aide publique au développement dans le monde.

Ces revendications sont portées par plus de 250 organisations féministes dans plus de 60 pays, dans un courrier qu'elles ont adressé aux entités engagées dans la conférence de Séville²⁹. Il appartient désormais à toutes les autres parties prenantes – États membres de l'ONU, banques multilatérales, agences onusiennes, fondations privées et philanthropiques – de les écouter et d'agir rapidement et massivement contre les attaques sur l'égalité de genre. Le « Compromis de Séville³⁰ » qui devrait être adopté officiellement lors de la conférence FfD4 affirme l'impératif de parvenir à l'égalité de genre et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles, la reconnaissance de la valeur économique du travail de soins non rémunéré, la nécessité d'éliminer les violences basées sur le genre, ainsi que l'engagement en faveur de solutions sensibles au genre. Mais il manque d'ambition sur les enjeux relatifs à la dette, à la fiscalité, à l'accès universel à la santé – y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs – et à l'action climatique. Il faut donc aller plus loin. La conférence de Madrid « Financer les futurs féministes », organisée en octobre 2025 par le consortium d'organisations de la société civile Walking the Talk, sera une opportunité de consolider les mécanismes de suivi et de redevabilité de FfD4 et plus largement du financement des mouvements féministes et de l'égalité de genre.

1. L'Agenda 2030 est le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU).
2. « [Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe](#) », ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, mars 2025.
3. « Les États-Unis "rejettent et dénoncent" l'Agenda 2030 et les ODD », AEF Info, 6 mars 2025.
4. « From harm to hope: Advancing gender equality, SRHR and global alliances under the weight of US foreign policy », RFSU, 2025.
5. La Riksförbundet för Sexuell Upplysning est une organisation féministe suédoise défendant l'accès aux droits et santé sexuels et reproductifs, membre du réseau International Planned Parenthood Federation (IPPF).
6. Ibid.
7. « [The European Funding Gap: How Slashed Cooperation Budgets Can Jeopardise Global Sexual and Reproductive Health and Rights](#) », Countdown 2030, avril 2025.
8. « [Adoption du projet loi de finances pour 2025 : qu'est-ce que cela change pour la solidarité internationale ?](#) », Coordination Sud, 12 février 2025.
9. Explication de calcul : le budget APD est artificiellement gonflé de 738 millions euros qui étaient auparavant affectés à un fonds en dehors du budget de l'État et qui contribuait déjà à la solidarité internationale. Puisqu'il ne s'agit pas de nouveaux financements, Coordination Sud ne les prend pas en compte dans le calcul de la coupe. Par conséquent, le budget APD pour 2025 est de 3,6 milliards d'euros contre 5,8 milliards en 2024, soit une baisse supérieure à 2,1 milliards d'euros équivalent à une évolution de -37%. Voir « [Adoption du projet loi de finances pour 2025 : qu'est-ce que cela change pour la](#)

- [solidarité internationale ?](#) », Coordination Sud, 12 février 2025.
10. La loi du 4 août 2021 engage la France à poursuivre une trajectoire positive de l'APD, jusqu'à y allouer 0,7% de son revenu national brut d'ici 2025.
 11. « [La stratégie internationale de la France en matière de droits et santé sexuels et reproductifs 2023-2027](#) », ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
 12. [Loi n°2021-1031](#) de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, Légifrance, 4 août 2021.
 13. « [À quelle hauteur la France financera-t-elle l'égalité des genres en 2026 ?](#) », Focus 2030, 23 juin 2021.
 14. [Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe \(2025-2030\)](#), ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, mars 2025.
 15. « [Baisse de subventions du Planning familial](#) », tribune du Planning Familial, *Le Monde*, 16 juin 2025.
 16. Amandine Clavaud, Lucie Daniel, Clara Dereudre et Lola-Lou Zeller, [Droits des femmes : combattre le « backlash »](#), Fondation Jean-Jaurès, Equipop, 13 février 2023.
 17. « [2021 Brief: Where is the money for feminist organizing?](#) », AWID, 24 mai 2021.
 18. « [Defining feminist foreign policy](#) », ICRW.
 19. « [Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe \(2025-2030\)](#) », ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, mars 2025.
 20. Ce [programme d'action](#) au sein des États membres des Nations unies, approuvé en 2015, mobilise les fonds nécessaires pour les 17 objectifs de développement durable pour 2015-2030.
 21. La [quatrième conférence mondiale sur les femmes](#) s'est tenue du 4 au 15 septembre 1995 à Pékin et a abouti à cette Déclaration et ce programme qui fixent 12 domaines d'action.
 22. Adoptée en 2000, cette résolution a pour objectif d'accroître la participation des femmes à la prévention, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix.
 23. « [L'Onusida alerte sur l'impact du gel de l'aide américaine sur la prévention du VIH dans le monde](#) », ONU Info, 7 février 2025.
 24. Frédérique Prabonnaud, « [Retrait du PEPFAR : jusqu'à 56 000 décès supplémentaires en Afrique de l'Ouest](#) », Sidaction, 21 avril 2025.
 25. « [Près de 300 ans avant d'atteindre l'égalité de genre : ONU Femmes France appelle à revoir nos priorités !](#) », ONU Femmes France, 16 mars 2023.
 26. « [Cadre commun des demandes](#) », Walking the Talk, 2025.
 27. Ibid.
 28. [Fonds de soutien aux organisations féministes. Bilan d'activité 2020-2023](#), Agence française de développement, novembre 2024.
 29. « [Lettre ouverte : un plaidoyer international pour financer les mouvements féministes](#) », Equipop, 6 mai 2025.
 30. « [Outcome document of the Fourth international Conference on Financing for Development](#) », juin 2025.